

Statement 111
13 décembre 1967

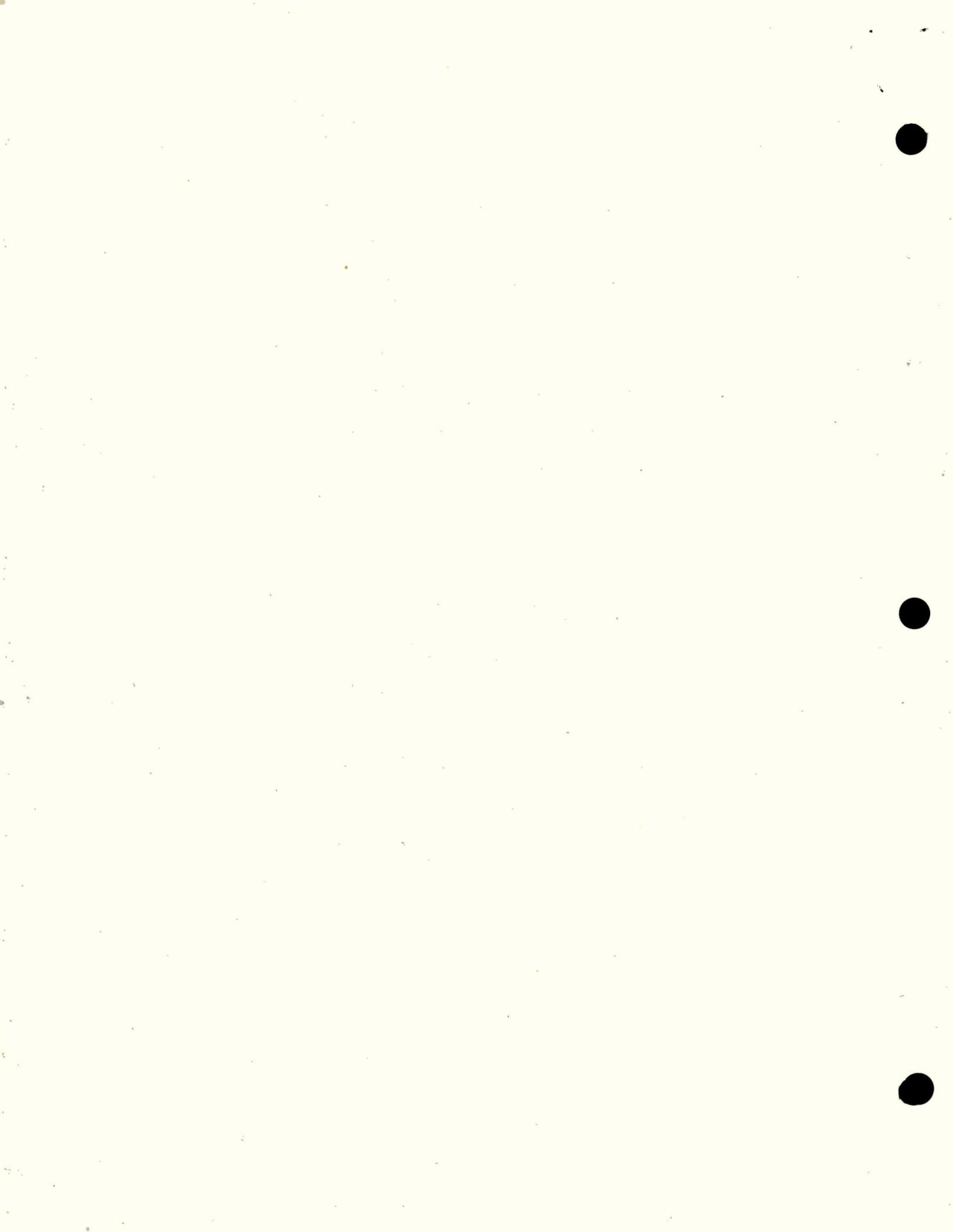
APARTHEID (Point 35)

Texte de la déclaration à l'Assemblée générale du
Représentant permanent adjoint du Canada, M. Paul
Beaulieu, le 13 décembre 1967.



Monsieur le Président,

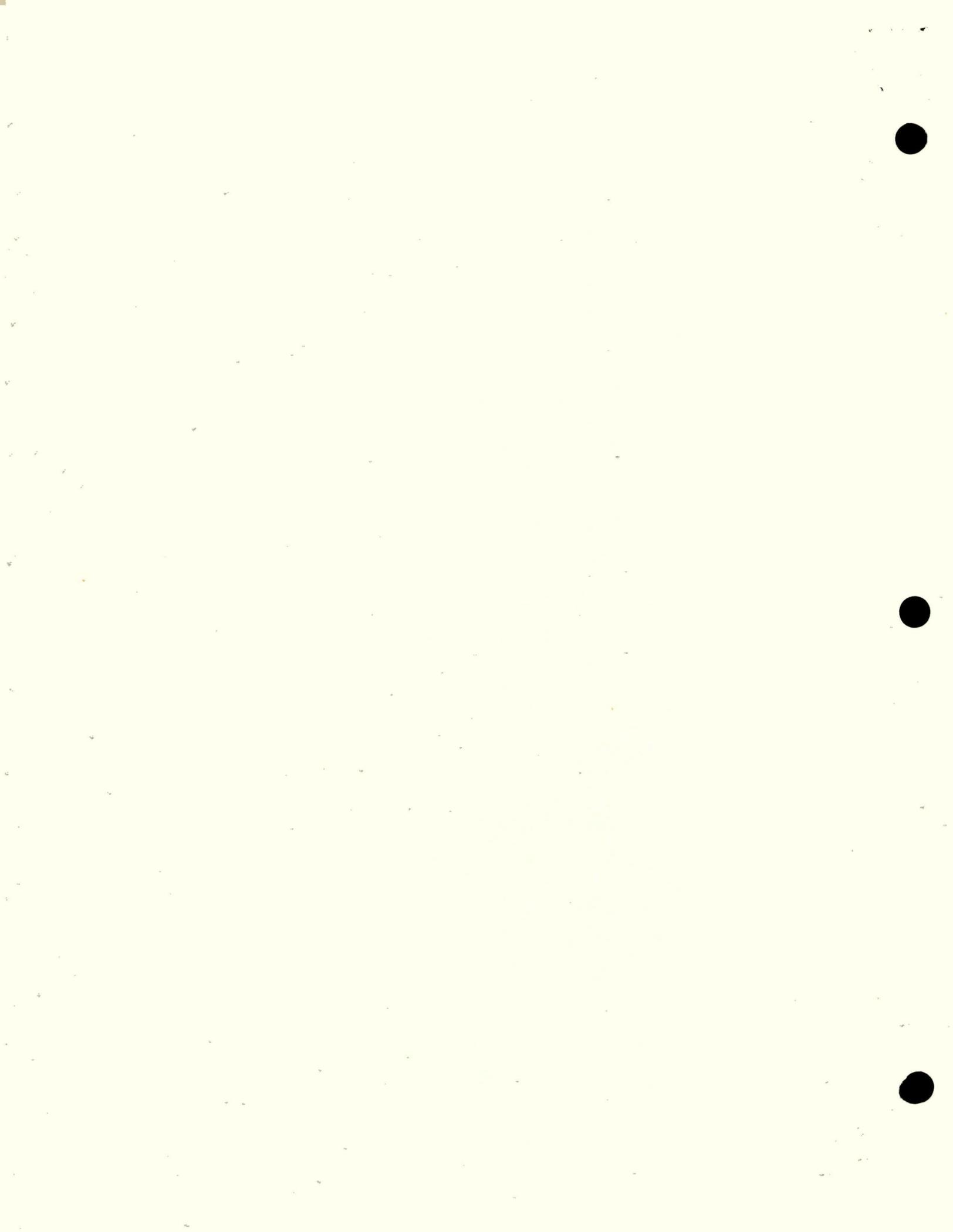
Au cours des débats à
la Commission Politique Spéciale
sur l'apartheid, ma délégation a
exprimé à plusieurs reprises notre
soutien en faveur de mesures qui
seraient de nature à faire disparaître
l'apartheid en Afrique du Sud. Nul
besoin, Monsieur le Président, de
réitérer en détail nos doutes à
l'effet que les dispositions de la
Charte concernant les menaces contre
la paix et la sécurité internationales
s'appliquent dans les circonstances actuelles.



Cependant, le Canada s'est toujours déclaré prêt à appuyer toute mesure permettant de venir en aide aux citoyens de l'Afrique du Sud victimes de l'apartheid.

C'est à ce titre que ma délégation a le plaisir d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada contribuera en 1968 la somme totale de \$10,000 canadiens au fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, un fonds qui a été créé en 1965 conformément à la résolution 2054 (XX) et dont le but est d'aider les victimes de l'apartheid et leurs familles.

Nous avons écouté avec beaucoup de soin le rapport qu'a



présenté à la Commission Politique
Spéciale Monsieur l'Ambassadeur
Astrom, Président du Conseil
d'Administration du Fonds d'Affectation
spécial sur les activités de ces Fonds.
Il signalait que l'assistance fournie
aux victimes de l'apartheid grâce
aux efforts de la communauté
internationale sert d'encouragement
moral à tous ceux qui approuvent
l'égalité et la justice sociale.
Cela, Monsieur le Président,
est un objectif auquel le Canada
est heureux de s'associer.

